

L'expérience Républicaine [1792-1799]

Comment se caractérise la Première République Française ?

Compétences à mettre en œuvre

- Extraire des informations pertinentes pour répondre à une question portant sur un document ou plusieurs documents, les classer, les hiérarchiser.
- Construire des hypothèses d'interprétations de phénomènes historiques.
- Comprendre le sens général d'un document.

Document 1 – La France de 1792 à 1794



Document 2 – La République montagnarde

Maximilien de Robespierre (1758-1794)



Avocat de métier, Robespierre est élu député du tiers état aux Etats Généraux. En 1792, il fait partie des opposants à la guerre. Au début de la République, il siège à la Convention parmi les Montagnards, comme son ami Danton. Il soutient les revendications démocratiques et sociales des sans-culottes. En 1793, il est le principal instigateur de la politique de la Terreur. Son honnêteté, sa rigueur ainsi que la fermeté de ses convictions lui valent le surnom d'« incorruptible ». Accusé par les députés de la Convention de vouloir instaurer sa dictature, il est arrêté le 27 juillet 1794 et est guillotiné le lendemain (10 Thermidor an II).

Georges Danton (1759-1794)



Avocat de métier, Danton fréquente les clubs révolutionnaires et acquiert une grande popularité. Il joue un rôle important le 10 août 1792, en poussant les Parisiens à l'insurrection contre le roi. Au début de la République, il siège à la Convention aux côtés des Montagnards. Ministre, il organise avec énergie la défense de la France envahie. Il contribue à la mise en place de la Terreur, avant d'en dénoncer les excès. Il est arrêté et guillotiné le 5 avril 1794.

Document 3 – La politique de Terreur

La levée en masse

« Dès ce moment jusqu'à celui où les ennemis auront été chassés du territoire de la République, tous les Français sont en état de réquisition permanente pour le service des armées. Les jeunes gens iront au combat ; les hommes mariés forgeront les armes et transporteront les subsistances ; les femmes feront des tentes, des habits et serviront dans les hôpitaux ; les enfants mettront le vieux linge en charpie ; les vieillards se feront porter sur les places publiques pour exciter le courage des guerriers, prêcher la haine des rois et l'unité de la République. »

Décret sur la levée en masse, 23 août 1793.

La loi des suspects

Article 1. – Immédiatement après la publication du présent décret, tous les gens suspects qui se trouvent dans le territoire de la République, et qui sont encore en liberté, seront mis en état d'arrestation.

Article 2. – Sont réputés suspects :

1. Ceux qui, soit par leur conduite, soit par leurs relations, soit par leurs propres propos ou leurs écrits, se sont montrés partisans de la tyrannie¹ ou du fédéralisme², et ennemis de la liberté [...].
3. Ceux à qui il a été refusé des certificats de civisme [...].
4. Les fonctionnaires suspendus ou destitués de leurs fonctions par la Convention nationale ou par ses représentants.
5. Les nobles, les maris, les femmes, pères, mères, fils ou filles, frères ou sœurs, qui n'ont pas constamment manifesté leur attachement à la Révolution.
6. Ceux qui ont émigré du 1^{er} juillet 1789 au 8 avril 1792, bien qu'ils soient rentrés en France.

Décret voté par la Convention, le 17 septembre 1793.

1 tyrannie : ici désigne la royauté.

2 Fédéralisme : les députés Girondins.

Le tribunal révolutionnaire

« Le tribunal révolutionnaire est institué pour punir les ennemis du peuple. Sont réputés ennemis du peuple ; ceux qui auront cherché à rétablir la royauté ; ceux qui auront cherché à dissoudre la Convention nationale ; ceux qui auront cherché à affamer les citoyens en empêchant les approvisionnements en nourriture. La peine portée contre tous ces délits est la mort. »

Extraits de la loi du 10 juin 1794.

La République et la guerre (document 1)

1. Quelles sont les puissances européennes en guerre contre la France entre 1792 et 1794 ?

.....
.....
.....
.....

2. A quelles autres menaces doit faire face la République ?

.....
.....
.....
.....

Les Montagnards (document 2)

3. A quel groupe de députés appartiennent Robespierre et Danton ?

.....
.....
.....

4. Quelles idées défend Robespierre ?

.....
.....
.....
.....

5. Pour quelle raison Robespierre et Danton s'opposent-ils ? Quelle est la conséquence de cette opposition ?

.....
.....
.....
.....

La Politique de Terreur (document 3)

6. En quelle année est mise en place la politique de Terreur ?

.....
.....

7. En quoi consiste la levée en masse ? Qui y participe ?

.....
.....
.....
.....

8. Quel est l'objectif de la loi des suspects ?

.....
.....
.....
.....

9. Qui est jugé par le Tribunal Révolutionnaire ?

.....
.....
.....
.....

10. Quelle peine est prononcée par le Tribunal Révolutionnaire ?

.....
.....
.....